

Monsieur le ministre de l'Éducation nationale,
de la Jeunesse et des Sports,
Jean-Michel Blanquer
110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Paris, 9 avril 2021

Objet : Déjà plus de 28 000 citoyens vous demandent d'agir pour interdire l'usage de l'écriture « inclusive » à l'École

Monsieur le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports,

L'opinion publique est contre l'écriture « inclusive », mais une infime minorité laisse croire le contraire. L'écriture « inclusive » se diffuse de plus en plus et représente un danger pour l'apprentissage de notre langue.

En 2017, l'Académie française prenait position publiquement.

Prenant acte de la diffusion d'une « écriture inclusive » qui prétend s'imposer comme norme, l'Académie française élève à l'unanimité une solennelle mise en garde.

L'Académie française alerte depuis sur le risque d'aboutir à une **langue désunie, disparate dans son expression, créant une confusion qui confine à l'illisibilité.**

Le Premier ministre, Edouard Philippe, publiait le 21 novembre 2017 une circulaire relative aux règles de féminisation et de rédaction des textes publiés au Journal officiel de la République française. Après avoir réaffirmé son engagement pour l'égalité femmes-hommes, il présentait la position du gouvernement sur l'usage de l'écriture « inclusive » en ces termes :

*En revanche, **je vous invite**, en particulier pour les textes destinés à être publiés au Journal officiel de la République française, à ne pas faire usage de l'écriture dite inclusive, qui désigne les pratiques rédactionnelles et typographiques visant à substituer à l'emploi du masculin, lorsqu'il est utilisé dans un sens générique, une graphie faisant ressortir l'existence d'une forme féminine. Outre le respect du formalisme propre aux actes de nature juridique, les administrations relevant de l'Etat doivent se conformer aux règles grammaticales et syntaxiques, notamment pour des raisons d'intelligibilité et de clarté de la norme.*

Mais “inviter” n'est pas “légiférer”.

Plus récemment, le 9 mars dernier, vous avez vous-même répondu devant la Commission de l'Éducation de l'Assemblée nationale :

"Je suis favorable à ce que notre langue soit vivante et prenne en compte l'égalité femmes hommes. Je ne crois pas que ça doive se traduire par certains effets.

*On a un énorme enjeu de consolidation des savoirs fondamentaux et l'écriture inclusive vient en barrage de cet enjeu. A l'école, au collège et au lycée, **il n'est pas souhaitable** que cela se développe".*

Mais annoncer que ce "n'est pas souhaitable", ce n'est pas "interdire l'usage".

Le danger est la déconstruction de la langue française par des militants qui l'instrumentalisent à des fins idéologiques.

La forme d'écriture qui en découle et qu'ils autoproclament « inclusive » a l'effet social strictement inverse.

En réalité, les formes diffuses et variables de cette graphie produisent des **clivages inédits** et nuisent à la lisibilité de notre langue.

Notre cause est juste et nos arguments sont solides et vérifiés.

À partir des travaux de linguistes, d'orthophonistes, de neuropsychologues, et au regard de la diffusion actuelle de cette graphie dans les services publics ... voici les 5 raisons objectives de s'opposer à la diffusion de l'écriture « inclusive » et particulièrement à l'École :

1. Elle est excluante et discriminatoire
2. Elle est inapplicable et inégalitaire
3. Elle est un obstacle aux apprentissages de la lecture et de l'écriture
4. Elle est un frein à la francophonie
5. Elle est un danger pour notre patrimoine culturel

1. L'écriture « inclusive », excluante et discriminatoire

Elle est illisible pour tous les enfants et les adultes qui vivent une situation de handicap cognitif (troubles dys notamment) ou fonctionnel (malvoyants et non voyants par exemple).

Le sens des textes ainsi présentés leur est **rendu inaccessible** ou très difficile à décoder.

2. L'écriture « inclusive », inapplicable et inégalitaire

Si vous ne faites pas partie de la “caste des spécialistes de l'écriture inclusive”, il vous sera très difficile d'en convertir un texte. Hésitations, fautes, incompréhensions, pertes de références... se succèdent.

Alors pour les enseignants qui encouragent son usage, ils sont obligés de préciser leurs propres règles de l'écriture « inclusive ».

Voici un exemple extrait de la plateforme numérique (moodle) de Sciences-po rédigé par l'enseignant à l'intention de ses étudiants :

Il existe bien des formats d'écriture inclusive, mais une manière possible est la suivante. Pour les termes dont la terminaison est commune au masculin et au féminin, vous pouvez simplement insérer ou ajouter un “e”, avec un point bas ou médian et sans doubler la terminaison (ex : “les expert.e.s”). Lorsque ce n'est pas le cas, vous pouvez doubler la terminaison (“les ouvriers.ères”). Enfin, vous pouvez faire figurer “il(s)-elle(s)” au lieu de “il(s)”.

La complexification de l'orthographe a des effets d'exclusion sociale.

Cette variabilité des formats induit des inégalités de traitement entre les étudiants. Dans l'exemple déjà cité, l'enseignant admet ouvertement l'inégalité de traitement qu'il s'apprête lui-même à opérer envers les étudiants étrangers.

*L'écriture inclusive : elle est encouragée, mais son non-usage ne sera pas pénalisé, les étudiant.e.s étrangers.ères pouvant **avoir davantage de difficultés** à la mettre en œuvre. Toutefois un demi-point «bonus» sera attribué à celles et ceux qui tenteront de l'utiliser.*

3. L'écriture « inclusive », un obstacle aux apprentissages de la lecture et de l'écriture

Ces formes fabriquées ne relèvent d'aucune logique étymologique et créent des racines qui n'existent pas (comme *tou-* dans *tou·t·e·s*).

Le fait qu'en français la forme du neutre soit identique à celle du masculin, c'est-à-dire non marquée, relève de l'arbitraire propre à chaque langue. Dans la langue française, c'est la forme féminine des mots qui est marquée par l'ajout du « e ». La formule mnémotechnique utilisée par certains enseignants auprès de leurs élèves « le masculin l'emporte sur le féminin » n'a pas de fondement théorique. Il n'y a donc pas d'interprétation à en tirer sur une « intention » de la langue française d'exercer une domination symbolique de l'homme sur la femme !

L'écriture « inclusive » rejette l'usage du neutre, pourtant indispensable pour appréhender, à l'écrit comme à l'oral, le genre humain ou animal sans distinction de sexe.

De même, ses défenseurs tentent d'imposer l'usage de mots épïcènes (dont la forme ne varie pas selon le genre). Ce faisant, ils instaurent une nouvelle hiérarchisation du lexique, selon un caractère « genré ou non genré » des mots.

Pour les enfants qui apprennent à lire et à écrire, de telles chicanes sont autant d'obstacles supplémentaires et inutiles, alors que le niveau des élèves en français chute dramatiquement.

Résultats des évaluations nationales que vous avez mises en place, concernant les élèves de 6e et passées en janvier 2020 :

| Type d'établissement | % des élèves qui n'ont pas un score « satisfaisant » en français |
|--|--|
| Publics <u>hors éducation prioritaire</u> | 38,5% |
| Publics en REP | 54 % |
| Publics en REP + | 64,5 % |
| Privés sous contrat | 28 % |

Source : DEPP, NOTE D'INFORMATION n° 21.03 (Janvier 2021) : Résultats des évaluations nationales de 6e passées en janvier 2020

4. L'écriture « inclusive », un frein à la francophonie

La complexification grammaticale des phrases, du lexique et de la graphie s'oppose aux règles d'écriture établies pour l'apprentissage de la langue française. Vouloir instituer un arbitraire idéologique, sans cohérence et sans norme, est un frein au rayonnement de la Francophonie.

5. L'écriture « inclusive », un danger pour notre patrimoine culturel

200 ans après la naissance de Charles Baudelaire, voici à quoi ressemblerait un de ses plus beaux poèmes, si l'écriture inclusive lui était appliquée.

La métaphore du poète n'en sort pas indemne

L'·LA ALBATROS

*Souvent, pour s'amuser, les femmes·hommes d'équipage
Prennent des albatros, vastes oise·aux·lles des mers,
Qui suivent, indolent·e·s compagn·es·ons de voyage,
Le navire glissant sur les gouffres amers.
A peine les ont-ils·elles déposé·e·s sur les planches,
Que ces rois·reines de l'azur, maladroit·e·s et honteu·ses·x,
Laissent piteusement leurs grandes ailes blanches
Comme des avirons traîner à côté d'eux·elles.
Ce·tte voyageu·r·se ailé·e, comme il·elle est gauche et veule !
Lui·Elle, naguère si be·au·lle, qu'il·elle est comique et laid·e !
L'un·e agace son bec avec un brûle-gueule,
L'autre mime, en boitant, l'infirme qui volait !
Le·a Poète·sse est semblable au·à la prince·sse des nuées
Qui hante la tempête et se rit de l'arch·er·ère ;
Exilé·e sur le sol au milieu des huées,
Ses ailes de géant·e l'empêchent de marcher.*

À partir du poème de Charles Baudelaire

Monsieur le Ministre,

Nous portons la voix de plus de 28 000 citoyens.

Ils considèrent que :

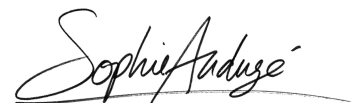
- L'écriture inclusive menace l'enseignement scolaire de nos enfants, alors que beaucoup ont déjà de grandes difficultés à maîtriser la grammaire et l'orthographe.
- Nous ne pouvons accepter la mise en péril de notre langue à des fins idéologiques.
- L'écriture et la grammaire doivent être enseignées dans le respect des règles de notre langue, placées sous la haute vigilance de l'Académie française, dont c'est la mission, et reprises dans les programmes de l'Éducation nationale.
- Il en va de la réussite scolaire de tous les élèves, de la sauvegarde de notre patrimoine culturel et de l'avenir de notre société.

Face à ce grave danger, ils vous demandent de réagir avec fermeté et :

- 1. D'interdire dans nos écoles des pratiques de notre langue contraires à l'avis de l'Académie française, laquelle est garante de son évolution et de son bon usage ;**
- 2. D'interdire dans nos écoles tout manuel scolaire ou leçon qui utilise l'écriture inclusive ;**
- 3. De condamner fermement les pratiques de professeurs qui l'utilisent, la promeuvent, ou la bonifient par des points supplémentaires dans les copies de leurs élèves.**

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions de croire, Monsieur le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, en l'assurance de notre considération la plus distinguée.

La Déléguée générale de
SOS Education



Sophie Audugé

PJ: liste des signataires adressée par mail compte tenu du volume représenté.